

Bettembourg, le 28 novembre 2022

**Monsieur le bourgmestre,  
Madame, Monsieur les échevins,**

Par la présente nous vous prions de bien vouloir porter à l'ordre de jour de la réunion du conseil communal du 2 décembre 2022, la motion suivante :

### **Motion 25**

#### **Le Conseil communal :**

Vu que le nombre des mineurs arrivant seuls au Luxembourg a augmenté de manière importante depuis 2021 et que chaque année, plusieurs dizaines d'enfants de moins de 18 ans arrivent seuls au Luxembourg et y déposent une demande de protection internationale.

Selon les chiffres de Caritas, entre janvier et fin août 2022, 132 enfants ont demandé l'asile au Luxembourg. En moyenne, 16 mineurs non accompagnés viennent chaque mois au Luxembourg, autant que d'habitude en un an.

Considérant que malgré l'augmentation récente de la capacité d'accueil des mineurs non accompagnés et le renforcement du personnel dédié, de plus en plus de mineurs restent bloqués dans le dispositif de premier accueil (DPA). Certains mineurs y restent plusieurs semaines, voire plusieurs mois, alors qu'avant ils n'y restaient que quelques jours avant d'intégrer une structure adaptée. En octobre 2022, 30 mineurs non accompagnés étaient bloqués dans le DPA en attente de place dans une structure d'hébergement spécialisée pour mineurs non accompagnés.

Sans repères familiaux, ni culturels, ces jeunes se retrouvent souvent très isolés et risquent de passer à travers les mailles du filet du système de protection de l'enfance.

#### **Demande au collège échevinal :**

De créer un(e) foyer/structure spécialisé(e) destiné aux mineurs non accompagnés, respectivement d'agrandir les structures existantes dans la commune de Bettembourg pour héberger ces enfants sous la garde de l'Office national de l'enfance (ONE).

Les conseillers de la fraction du LSAP,  
Roby BIWER, Guy FRANTZEN, Sylvie JANSKA, Patrick HUTMACHER,  
Marco ESTANQUEIRO, Michel WARINGO